

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE EGALITE FRATERNITE**

-----  
**COMMUNE DE NEUVY**

-----  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 8 JUIN 2021**

-----  
**L 'AN DEUX MIL VINGT ET UN LE 8 JUIN A 19 HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUVY DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SALLE COMMUNALE DE NEUVY SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MARION PATRICK MAIRE.**

**Présents : MARION Patrick – BARBILLON Anne-Marie - DUFOUR Daniel - GILBERT Delphine - VOROBIEFF Serge - BENEVAUT Annita - HENRY Martine - DESPREZ Rudy – BESSONNIER Noël**

**Absents excusés : BESSONNIER Sylvie – GAUTIER Aurélie**

**Convocation du :20/05/2021**

**Secrétaire : BENEVAUT Annita**

**Ordre du jour :**

- Elections départementales et régionales, bureau de vote et organisation,
- Vente du terrain Lot n° 2,
- Aire de service route de Dhuizon,
- Repas cantine au 1<sup>er</sup> septembre, convention avec la commune de Bracieux et achats divers de fonctionnement,
- Retraite Mme Grélier Michelle, choix d'un nouvel agent pour le poste,
- Titularisation Mr Bourgeois,
- Participation employeur au maintien du salaire,
- Participation employeur à la complémentaire santé,
- Contrat Territorial Global,
- Création Centre Ressources,
- Ecole de musique,
- Référent de sécurité,
- Redevance Enedis 2021,
- Questions diverses

### ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Monsieur le Maire rappelle que le 20 et 27 juin auront lieu les élections départementales et régionales. Celles-ci auront lieu dans la salle communale en raison de la crise sanitaire. Le Conseil organise les deux bureaux de vote, un nombre suffisant d'assesseur est prévu. Les deux élections auront lieu dans la même salle en respectant le protocole sanitaire.

### VENTE DE TERRAIN N°2

La vente du lot N°2 n'a pas été confirmée, le terrain est à nouveau disponible.

### AIRE DE SERVICE ROUTE DE DHUIZON

Les travaux sont terminés, la mise en service se fera vendredi 18 juin en présence de plusieurs conseillers municipaux.

Des travaux supplémentaires ont été effectués par le maçon en raison de la vétusté de nos réseaux.

Une somme de 9000 euros avait été prévue en section d'investissement pour ces travaux. Le montant de la facture est d'environ 9978 euros

Aussi, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

-section de fonctionnement

C/ 615228..... – 1000 euros

C/023..... + 1000 euros

-section d'investissement

C/2131..... + 1000 euros

C/021.....+ 1000 euros

Le Conseil Municipal accepte la décision modificative.

### REPAS CANTINE AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE BRACIEUX

A partir du 1<sup>er</sup> septembre la commune cessera sa convention avec la société Convivio.

Les repas seront fournis par la commune de Bracieux et seront confectionnés par le cuisinier de l'école primaire de Bracieux.

Une convention a été faite entre les deux communes, le Maire donne lecture de cette convention aux Conseillers. Ces derniers acceptent la convention et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir la signer.

Monsieur le Maire précise que le transport des denrées sera assuré par la commune de Bracieux et le coût du transport, 8 euros par jour, sera pris en charge par la commune de Neuvy.

### RETRAITE MADAME MICHELLE GRELIER. CHOIX D'UN NOUVEL AGENT

Michelle Grélier prendra sa retraite le 31 août 2021. Un vin d'honneur sera organisé pour son départ, la commune lui offrira un cadeau.

Une vacance de poste a été faite, plusieurs personnes ont été reçues par le Maire et les Adjoints, le choix d'un nouvel agent interviendra en fin de mois.

### TITULARISATION DE MONSIEUR BOURGEOIS ROMAIN

Romain Bourgeois a effectué son année de stage. Pour l'ensemble du Conseil Municipal il a donné satisfaction. Monsieur le Maire établira un arrêté de titularisation le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### **PARTICIPATION AU MAINTIEN DU SALAIRE DES EMPLOYES**

Les employés communaux perçoivent une somme de 8.33 euros par mois de participation de la commune pour l'assurance maintien du salaire. Le montant de la participation est maintenu.

### **PARTICIPATION A LA COMPLEMENTAIRE SANTE**

Le Conseil Municipal décide de participer aux dépenses de mutuelle santé du personnel communal à hauteur de 8 euros par mois. Ceci prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet et sera soumis à l'avis du Comité technique du Centre de Gestion du Loir et Cher.

### **CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL**

Monsieur le Maire rappelle que les Contrats Enfance Jeunesse, signés avec la Caf et des communes, Sivos ou Communautés de Communes, vont disparaître pour être remplacés par un nouveau mode de contractualisation, la « Convention Territoriale Globale » (CTG)

Démarche partenariale et intersectorielle, la CTG vient renforcer la volonté de lutter contre les précarités, favoriser l'accès aux droits et au maillage des services publics, soutenir la parentalité et plus globalement, permettre aux habitants de mieux vivre leur territoire.

La Communauté de Communes du Grand Chambord s'est engagée dans un projet social de territoire et la CTG est un élément de ce futur projet.

Emanant d'un diagnostic financé par l'ARS, mené par l'ORS, la Caf, la Communautés de Communes et le Département, des axes ont été validés par le comité de pilotage du Projet Social de Territoire du Grand Chambord le 13 février 2020 et des fiches projets ont été présentées puis validées en comité technique en fin d'année :

**Axe 1 : accès aux soins médicaux**

- Fiche 1 : renforcer l'accessibilité aux actions de prévention et à l'éducation thérapeutique
- Fiche 2 : accompagner les nouveaux modes d'exercice des professionnels de santé

**Axe 2 : soutien à la parentalité**

- Fiche 3 : développer les lieux d'accueil et de rencontre des jeunes parents
- Fiche 4 : harmoniser l'offre de services petite enfance/enfance jeunesse sur le territoire

**Axe 3 : accès aux services et aux droits**

- Fiche 5 : développer des solutions de mobilité (en lien avec le PCAET)
- Fiche 6 : implantation d'un Espace France Services (lien Maison de l'Habitat)

**Axe 4 : prévenir et accompagner la perte d'autonomie**

- Fiche 7 : anticiper les entrées en institutions –maintien de l'autonomie des publics cibles : personnes âgées et personnes atteintes de handicap
- Fiche 8 : développer l'accompagnement des personnes atteintes de troubles psychiques et de leurs proches

Les bonus « territoires CTG » prennent le relais de la prestation versée dans le cadre des CEJ pour les communes qui en étaient signataires. Pour maintenir son financement dans le cadre des bonus « territoires CTG » en 2021 et pour les années suivantes, la commune doit être signataires de la CTG. Ces dispositifs ont été présentés et communiqués à tous les maires lors de la Conférence des maires du 16 mars dernier.

Le 17 mai 2021, les membres du conseil communautaires du Grand Chambord ont autorisé à l'unanimité le Président à signer la CTG.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF (et à signer les conventions afférentes aux bonus

territoires pour les communes précédemment concernées par les Contrats enfance jeunesse.

### **LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CREATION D'UN CENTRE DE RESSOURCES PAR LES COMMUNAUTES DE COMMUNES BEAUCE VAL DE LOIRE ET GRAND CHAMBORD SOUS LA FORME D'UN SYNDICAT MIXTE FERME**

Par délibérations concordantes de leurs conseils communautaires, les Communautés de communes Beauce Val de Loire et Grand Chambord ont approuvé la création d'un syndicat mixte fermé entre elles suivant le projet de statuts annexé à la présente pour la création d'un centre de ressources situé à Mer.

Les délibérations et projet de statuts annexés détaillent le projet et les modalités de fonctionnement de ce syndicat mixte fermé.

L'article L.5211-5 du CGCT, auquel l'article L.5711-1 renvoie, fixe la procédure de création d'un syndicat mixte fermé.

Au cas d'espèce, la création du syndicat mixte fermé ne donne pas lieu à l'établissement d'une liste des communes intéressées ni à un arrêté préfectoral fixant le périmètre, puisque celle-ci résulte de délibérations concordantes des deux futurs membres.

Aussi la procédure de création du syndicat se poursuit par le retour des communes membres des deux communautés de communes sur l'adhésion des communautés de communes au syndicat mixte fermé.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose donc d'un délai de trois mois, à compter de la notification des délibérations et projets de statuts, pour se prononcer.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Grand Chambord au syndicat mixte fermé dans les conditions détaillées ci-dessus.

### **ECOLE DE MUSIQUE**

L'école de musique de la Communauté de Communes du Grand Chambord donnera des représentations dans la salle communale à l'occasion de la fête de la musique.

### **REFERENT DE SECURITE**

Une réunion sera organisée avec la commune de Bauzy et la Gendarmerie de Bracieux afin de mettre en place une surveillance dans les communes par une opération « voisins vigilants ».

Un référent sera désigné dans chaque commune.

### **REDEVANCE ENEDIS**

Conformément aux articles L 2333-84, R2333-105 et R 2333-109 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité.

A cette redevance s'ajoute une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau public de distribution d'électricité.

Pour l'année 2021 la redevance s'élève à 236 euros.

Le Conseil Municipal approuve cette recette.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **14 JUILLET**

La commune organisera un vin d'honneur et un apéritif dinatoire sur la place.

**REMISE DES PRIX**

**Celle-ci devrait être prévue dans la cour de l'école. La date du 1<sup>er</sup> juillet est retenue.**

**FIBRE**

**Elle sera installée durant l'année 2021 à Neuvy**

**Fin de séance 21h15**